

Passeport ambulatoire

Hôpital national d'instruction des armées Sainte-Anne
Un hôpital moderne et innovant ouvert aux militaires et aux civils

**L'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) vous accueille
de 6h45 à 19h30 du lundi au vendredi**



Secrétariat UCA : 04.83.16.25.87

Préadmission : 04.83.16.24.30

Standard de l'hôpital : 04.83.16.20.14

ACCÈS À L'HNIA SAINTE-ANNE

2 Parkings visiteurs
gratuits



Dépose
minute



Ambulances
et places handicapés



Réseau Mistral
Bus n°15



NIVEAU 0



Couloir d'accueil



Couloir d'accueil



ENTREE
HOPITAL
(esplanade)

Réfectoire du
personnel

Cafétéria
Point presse

Service des
admissions et
facturations
(SAF) **H**

Conciergerie

i
POINT INFO

NIVEAU -1

Vers
hôpital
Médical
de jour

Vers
Réanimation
Unité de Surveillance
continue (USC)

Suivre la ligne bleue



Suivre la ligne bleue

LABORATOIRES

SALLE
ATTENTE

ACCUEIL
J0
UCA
ENDOSCOPIE

Vers endoscopie

Vers UCA / Patient J0

PRÉADMISSION ET
CONSULTATION
D'ANESTHÉSIE

Bienvenue à l'HNIA Sainte-Anne

- L'hospitalisation en ambulatoire correspond à une hospitalisation de moins d'une journée.
- Vous entrez et sortez le même jour avec une durée d'hospitalisation qui varie selon votre chirurgie, votre mode d'anesthésie et des critères de sécurité.
- Ce livret est fait pour vous accompagner tout au long de votre parcours ambulatoire, depuis la consultation d'anesthésie jusqu'à votre retour à domicile.
- Merci de le lire attentivement de manière à prendre connaissance des différentes étapes de votre parcours de soins.
- Afin de faciliter votre orientation dans l'hôpital, nous vous proposons en page 2 un plan simplifié du niveau 0 et du niveau -1.

Les 6 étapes de votre parcours de soins en chirurgie ambulatoire

1	Consultation d'anesthésie.....	P4
2	Service des admissions et facturations.....	P5
	Directives anticipées	P6
	Informations santé et prévention	P7-9
3	Préparation et appel de la veille.....	P10
4	Le jour de l'intervention à domicile.....	P11
5	Le jour de l'intervention à l'hôpital.....	P12
	Informations pratiques pour les accompagnants.....	P13
6	Retour à domicile et appel du lendemain.....	P14-15
	Les droits du patient.....	P16-19
	Contacts.....	P20

ÉTÉ COMME HIVER, POUR LUTTER
CONTRE LES VIRUS, ADOPTONS LES
GESTES BARRIÈRES

PROTEGEONS NOUS
LES UNS LES AUTRES





Consultation d'anesthésie

Le médecin anesthésiste vous apporte les informations suivantes :

- Technique d'anesthésie adaptée à votre état de santé
- Bénéfices et risques de l'anesthésie
- Prise en charge de la douleur post-opératoire

Le saviez-vous ?

Le jour de votre intervention chirurgicale, ce n'est pas obligatoirement le médecin rencontré en consultation d'anesthésie qui vous prendra en charge, mais toutes les informations nécessaires lui auront été transmises.

Durant votre passage au bloc opératoire vous aurez à vos côtés une équipe d'infirmiers anesthésistes diplômés d'état. En collaboration avec le médecin, ils procéderont à votre installation, à la surveillance de votre anesthésie et à la gestion de votre douleur dès votre réveil.



**Votre consultation d'anesthésie a lieu
au niveau -1 | OUEST**
(ascenseur bleu, voir plan p2)



Horaires : 9h00-17h00

Veuillez vous munir des documents suivants :

- Le questionnaire d'anesthésie rempli
- Les ordonnances de vos traitements habituels
- Vos derniers bilans biologiques
- Vos derniers examens cardiologiques si vous en avez.

**MERCI DE PRENDRE
UN TICKET**
avant de vous installer
dans la salle d'attente

Service des admissions et facturations



Horaires : 7h30-17h00



Cette étape est obligatoire
Elle vous permet de bénéficier du Tiers payant

Après votre passage en cellule de préadmission, ou le jour de votre arrivée en hospitalisation présentez-vous au Service des admissions et facturations (SAF) avec les pièces suivantes :

- Documents remis par la cellule de préadmission
- Pièce d'identité
- Carte Vitale
- Carte de Mutuelle (si vous en possédez une)
- Si vous en êtes titulaire :
 - Article L115
 - Attestation CMU (Couverture Maladie Universelle)
 - Carte AME (Aide Médicale d'État)
 - Attestation d'accident de travail ou DAPIAS pour les militaires



Localisation : Niveau 0 | CENTRE | Hall d'accueil
(voir plan p2)

**MERCI DE PRENDRE
UN TICKET**
avant de vous installer
dans la salle d'attente



- Il s'agit d'une déclaration écrite qui indique vos volontés pour votre fin de vie, en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux.
- **Elles seront consultées si un jour vous étiez dans l'incapacité de vous exprimer** après un accident ou une maladie par exemple.
- Mais tant que vous serez capable d'exprimer vous-même votre volonté, **c'est votre parole qui primera sur vos directives anticipées.**



Qui peut écrire les directives anticipées ?

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées. C'est un droit qui vous est offert, pas une obligation.



Quand les rédiger ?

Elles peuvent être rédigées à **n'importe quel moment de votre vie**, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.



Quelle est leur forme ?

C'est un document écrit qui doit être daté et signé avec vos noms, prénoms, date et lieu de naissance.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'écrire, demandez à quelqu'un de le faire devant vous et devant deux témoins (dont la personne de confiance).

Les directives anticipées peuvent être écrites sur papier libre, ou via des formulaires proposés par l'HAS.



Qui peut m'aider à les rédiger ?

Il est normal d'avoir des difficultés à rédiger ses directives anticipées. N'hésitez pas à **demandeur à un professionnel de santé de vous aider** : médecin, infirmier, aide-soignant, psychologue, équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs...



Peut-on changer d'avis ?

Oui, les directives peuvent être modifiées totalement ou partiellement, voire annulées à tout moment, en fonction de l'évolution de votre état de santé.



Où les conserver ?

Les directives anticipées et leurs copies peuvent être gardées par vous-même, votre personne de confiance ou un tiers, ou conservées dans le dossier médical, voire le dossier médical partagé (DMP).

Vous devez transmettre toutes les informations utiles lors d'un séjour à l'hôpital.



Informations importantes à mentionner

Vous pouvez aborder ce que vous jugez important concernant :

- votre vie, vos valeurs, convictions et préférences
- ce que vous redoutiez le plus
- les traitements et techniques médicales que vous ne souhaiteriez pas
- vos attentes concernant l'aide des soins palliatifs
- les conditions souhaitées en fin de vie

MANGER, BOUGER, C'EST LA SANTÉ



EAU
à volonté

LÉGUMES
FRUITS

*au moins
5 par jour*



FÉCULENTS

*à chaque
repas*



LAIT
FROMAGE
YAOURT

3 par jour



VIANDE ou
POISSON ou
OEUF

*1 à 2 fois
par jour*



BOUGEZ
AU MOINS
30 MINUTES
PAR JOUR



MATIÈRES GRASSES
PRODUITS SUCRÉS OU SALÉS

à limiter



ATTENTION
AUX GRAISSES, SUCRES
ET SEL CACHÉS



TABAC

DE BONNES RAISONS D'ARRÊTER

En France, le tabagisme est responsable de 73 000 décès chaque année, dont 44 000 dus à un cancer. **Arrêter de fumer, c'est préserver sa santé et celle de son entourage.**

1 jour sans fumer	2 jours sans fumer	15 jours sans fumer	Quelques mois sans fumer	1 an sans fumer	+ de 5 ans sans fumer
la tension et le rythme cardiaque sont stabilisés	les odeurs et les saveurs sont perçues plus finement, la nicotine n'est plus détectable dans le sang	le souffle s'améliore	l'effort physique modéré est plus facile	le risque d'infarctus du myocarde diminue de moitié	le sur-risque de cancer lié au tabac est diminué de moitié

Parlez-en à votre médecin traitant ou contactez Tabac Info Service (39 89) pour être mis en relation avec des tabacologues. Ces interlocuteurs vous accompagneront dans votre projet de sevrage. Substituts nicotiniques, médicaments, thérapies pourront être envisagés.



Notre conviction : la recherche vaincra le cancer.
Notre ambition : libérer l'extraordinaire potentiel de la recherche française en cancérologie.
Notre objectif : parvenir un jour à guérir le cancer, tous les cancers.

Fondation pour la recherche sur le cancer
arc
www.fondation-arc.org

ALCOOL

QUELS RISQUES ? COMMENT CHANGER SES HABITUDES ?

La consommation d'alcool augmente le risque de développer un cancer. Limiter, voire arrêter de boire de l'alcool, c'est l'affaire de tous !

ALCOOL ET CANCERS

- La consommation d'alcool augmente le risque de développer un cancer des voies aérodigestives supérieures (cavité buccale, larynx et pharynx), de l'œsophage, du foie, du côlon-rectum et du sein chez la femme. L'augmentation de risque est observée dès une consommation moyenne d'un verre par jour, quelle que soit la boisson alcoolisée.
- En France, elle est la 2^e cause de décès par cancer évitable (15 000 par an), juste après le tabagisme.

→ LES REPÈRES ACTUELS

Avoir des jours dans la semaine sans consommation.

Réduire sa consommation d'alcool à chaque occasion, boire lentement, en mangeant et en alternant avec de l'eau.

Ne pas consommer plus de 10 verres standard par semaine et pas plus de 2 verres par jour*

* Seuls produits en 2017 par le groupe d'experts.



À SAVOIR

Ces seuils et recommandations ne font que limiter les risques pour la santé, ils ne les annulent pas.

Parlez-en à votre médecin traitant ou connectez-vous sur www.alcool-info-service.fr pour contacter, en tout anonymat, des professionnels qualifiés. Ils sauront notamment vous aiguiller vers des structures spécialisées en addictologie telles que les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).



Notre conviction : la recherche vaincra le cancer.
Notre ambition : libérer l'extraordinaire potentiel de la recherche française en cancérologie.
Notre objectif : parvenir un jour à guérir le cancer, tous les cancers.

Fondation pour la recherche sur le cancer



www.fondation-arc.org



À domicile

Appel de la veille

Une infirmière de l'équipe de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire vous appellera la veille de l'intervention pour vous communiquer les points suivants :

- Heure de convocation à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (qui n'est pas l'heure de passage au bloc opératoire)
- Consignes pour la période de jeûne (si nécessaire) et la gestion de vos traitements habituels
- Rappel des consignes de sécurité pour la chirurgie ambulatoire
- Rappel des consignes d'hygiène pour la préparation cutanée

Elle vérifiera avec vous les points suivants :

- Absence de problème de santé depuis la consultation
- Examens que vous avez réalisés pour la chirurgie (si indiqués)



Préparation de l'hospitalisation

Assurez-vous que vous avez bien réuni et rempli tous les documents nécessaires à l'intervention et à votre hospitalisation :

- Résultats d'imagerie (radiologie, IRM, scanner, échographie...)
- Résultats d'examens biologiques (bilan sanguin, ECBU...)
- Fiche de consentement unique remplie et signée pour :
l'intervention, l'anesthésie, la chambre individuelle, la personne de confiance
- Questionnaire médical (anesthésie locale)



Consignes alimentaires

- **Restez à jeun durant les 6h qui précèdent l'heure de convocation** (ne rien manger et ne pas boire de laitages)
- **Ne consommez pas d'alcool et ne fumez pas** dans les 12h qui précèdent l'intervention
- **Vous pouvez boire des liquides clairs** (eau non gazeuse, thé ou café sucrés ou non sucrés mais sans lait, jus de fruit sans pulpe) jusqu'à 2h avant l'anesthésie
- **Vous pouvez prendre les médicaments autorisés avec une gorgée d'eau non gazeuse**



À domicile Hygiène corporelle



La veille de l'intervention

Dépilation de la zone opérée

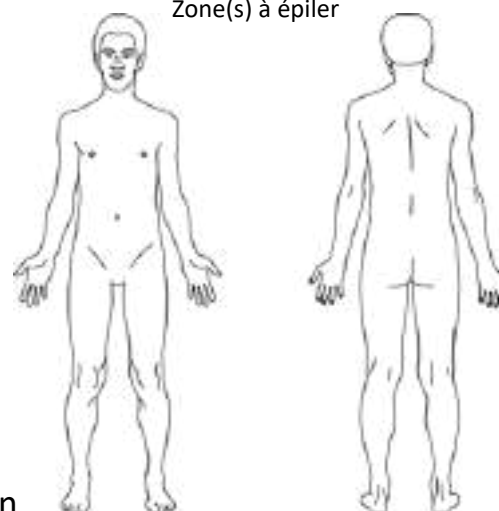
La dépilation est une prescription médicale : utilisez une tondeuse ou une crème dépilatoire, n'utilisez pas le rasoir (risque de micro coupures qui favorisent l'infection).

☐

Pas de dépilation nécessaire

☐

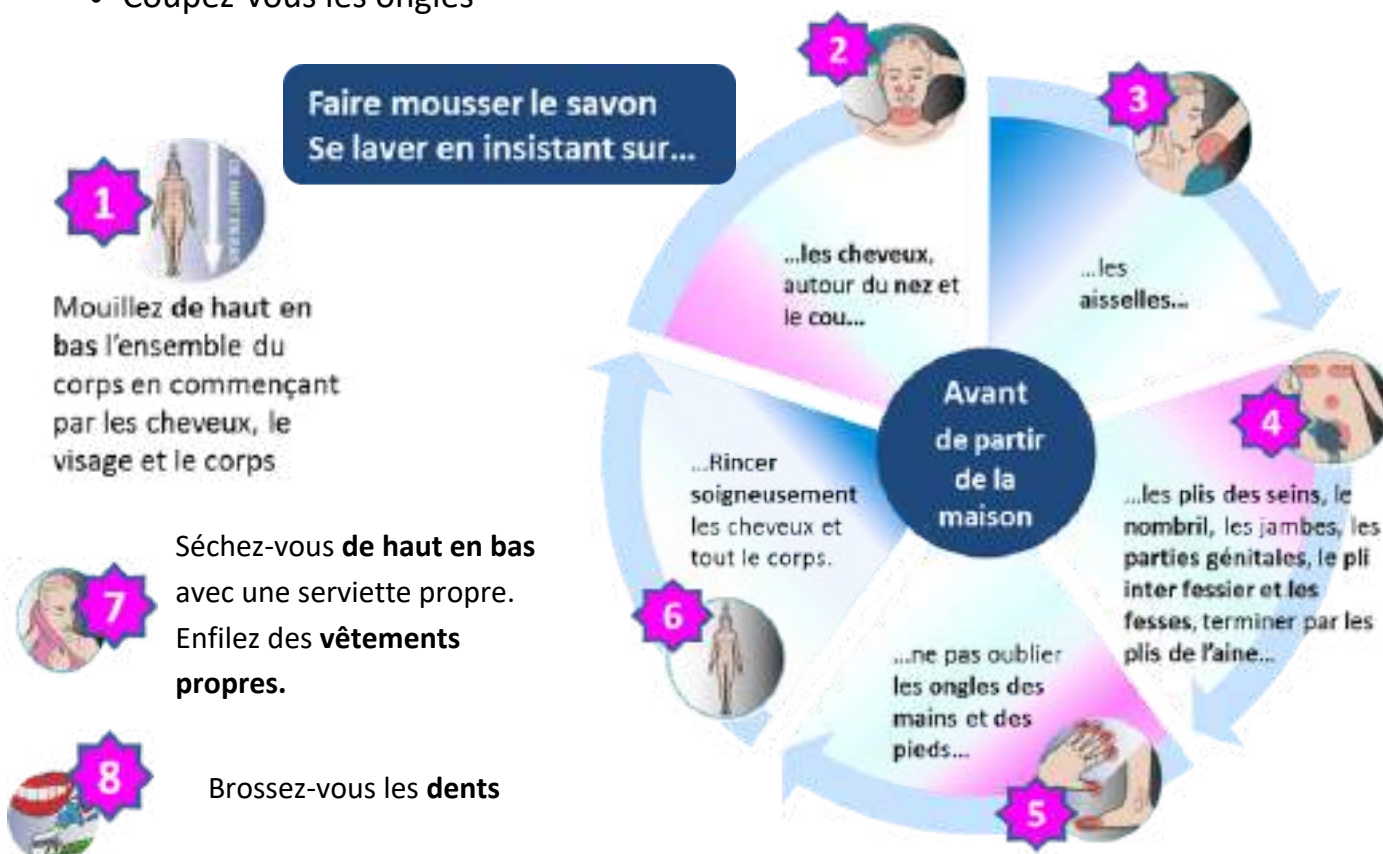
Dépiler la zone coloriée ou entourée sur le dessin



Le jour de l'intervention

Douche préopératoire avant de partir

- Utilisez un savon neuf et un linge de toilette propre du jour
- Retirez tous vos bijoux, piercing, vernis
- Coupez-vous les ongles



Ni maquillage, ni vernis à ongles, ni bijoux, ni objets de valeur



À l'hôpital

Le jour de l'intervention

Enregistrement à l'accueil à l'Unité de chirurgie ambulatoire (UCA)



Niveau -1 | OUEST | ascenseur bleu

Heure d'arrivée donnée lors de l'appel de la veille

(voir plan p2)



N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE DOSSIER

- En fonction de votre intervention vous serez installé(e) soit en chambre partagée, soit en salle d'attente après vous être changé(e) dans un vestiaire
- Des casiers sécurisés sont mis à disposition pour vos effets personnels
- La salle d'attente est destinée aux patients de chirurgie ophtalmologique et orthopédique du membre supérieur sous anesthésie locale ou locorégionale
- Une collation vous sera servie après l'intervention
- Vous pourrez attendre votre accompagnant dans le salon de sortie du service avant de quitter l'hôpital



Chambre partagée



Casiers sécurisés

Informations pratiques pour les accompagnants



Pour des raisons d'organisation de service et d'hygiène (prévention des infections) ainsi que de confidentialité médicale, nous vous demandons autant que possible de ne pas attendre dans le service (sauf patient mineur ou sous tutelle). L'équipe vous appellera dès que vous pourrez rejoindre votre proche.

L'hôpital met à votre disposition un certain nombre de structures pour vous permettre de patienter confortablement.

Un jardin arboré
avec des bancs



Une cafétéria
Des distributeurs de boissons



Des espaces de
repos à l'intérieur
de l'hôpital

Un point info



Une conciergerie



Niveau 0 | Hall d'accueil



Retour à domicile

Conseils et recommandations



Concernant votre retour à domicile

- Vous n'êtes pas autorisé(e) à partir seul de l'hôpital, votre retour à domicile ne peut se faire qu'accompagné(e) d'un adulte responsable
- Pour un mineur, 2 adultes sont nécessaires : 1 conducteur + 1 accompagnant
- Prévoyez, en cas de besoin, une personne qui pourra rester à vos côtés la nuit suivant votre sortie
- Vous devez disposer d'un téléphone au domicile où vous passerez la nuit suivant la sortie



Pendant les 24h suivant l'intervention

- Ne buvez pas d'alcool, évitez de fumer
- Vous pouvez prendre une douche dès le soir de l'intervention (sauf si présence d'un pansement)



Transport

Vous ne devez :

- ni conduire de véhicule
- ni prendre de transport en commun
- ni utiliser de 2 roues, même en tant que passager



Votre traitement

- Reprenez votre traitement habituel dès le soir sauf avis médical contraire
- Prenez les médicaments prescrits sur l'ordonnance de sortie



Alimentation et boissons

- Vous pouvez boire et manger dès la sortie de l'hôpital



Pendant les 24h après une anesthésie générale

- Votre vigilance peut être diminuée sans pour autant que vous vous en rendiez compte
- Ne prenez aucune décision importante
- N'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux
- Ne prévoyez aucune activité physique ou sportive, restez au calme

Retour à domicile

Conseils et recommandations



Après une anesthésie locale ou locorégionale

- L'anesthésie peut persister quelques heures
- Pensez à bien protéger le membre anesthésié pour ne pas vous blesser (bras en écharpe, béquilles)
- Débutez le traitement antalgique avant l'arrêt de l'effet de l'anesthésie pour assurer un bon relais et éviter l'apparition des douleurs : prenez le traitement prescrit pendant 48h même en l'absence de douleur



Consignes liées à l'intervention

- Quelques effets secondaires et/ou indésirables peuvent survenir : douleur, fièvre, nausées, vomissements, saignements, écoulement, suintement, hématome, troubles neurologiques.
- Si ces symptômes persistent ou apparaissent lors de votre retour à domicile, nous vous demandons de prendre contact avec le service concerné ou les urgences (voir dernière page).
- Après une intervention urologique, en cas de brûlures urinaires persistantes et/ou de sang dans les urines, contactez le secrétariat de chirurgie ou les urgences (voir dernière page).



Appel du lendemain à domicile



Un contact sera pris par l'Unité de chirurgie ambulatoire dès le lendemain de l'hospitalisation (appel téléphonique, SMS) afin de s'assurer que les suites de votre intervention se passent normalement. N'hésitez pas à signaler tout problème, ou toute question que vous pourriez vous poser.

Qualité des Soins VOTRE AVIS EST PRÉCIEUX

e-Satis



Votre expérience
est utile à tous !

Renseignez votre email à l'admission et
répondez à e-Satis, l'enquête
nationale de la Haute Autorité de santé.

Illustration : Agence France Presse



HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Avec le soutien de
**France
Assos
Santé**
La voix des usagers

C'est quoi le QualiScope ?

- un service d'information grand public sur le niveau de qualité et de sécurité des soins mesuré par la Haute autorité de santé (HAS) dans tous les hôpitaux et cliniques de France ;
- un accès à l'ensemble des résultats des indicateurs qualité et sécurité des soins et de la certification des établissements de santé de France ;
- un moteur de recherche et un panorama interactif permettent d'accéder aux données de plus de 4 000 sites hospitaliers en effectuant une recherche par nom d'établissement, zone géographique, activité, résultat de certification, résultat d'indicateur, etc ;
- des données développées et mesurées en toute indépendance par la HAS, avec des méthodes robustes assurant leur fiabilité et leur comparabilité entre établissements de santé ;
- des outils de cartographie, de comparaison, de datavisualisation ou encore d'exports de données pour rendre les informations accessibles et compréhensibles par tous.



L'HNIA Sainte-Anne est certifié par la Haute Autorité de Santé avec mention « haute qualité des soins » et un taux de conformité au référentiel HAS de 99,5%.



HAS QualiScope
Résultats HNIA SA



L'HNIA Sainte-Anne est labellisé établissement "très haute qualité sanitaire, sociale et environnementale" échelon or pour sa démarche RSE exemplaire.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Hôpital national d'instruction des armées Sainte-Anne
Un hôpital moderne et innovant ouvert aux militaires et aux civils

COMMISSION DES USAGERS : DES REPRÉSENTANTS POUR DÉFENDRE VOS DROITS !

Nous pouvons
vous conseiller,
vous aider,
vous informer,
vous guider...

LA COMMISSION DES USAGERS, C'EST QUOI ?

Au sein de chaque établissement de santé, la Commission des usagers (CDU) a pour mission :

- de veiller au respect des droits des usagers
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches
- de veiller à la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients

La CDU regroupe des membres - permanents et bénévoles, dont les représentants d'associations diverses*.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Créer un espace de dialogue et de débat entre les professionnels et les usagers pour améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'établissement. De plus la CDU peut s'autosaisir de tout sujet lié à la qualité et la sécurité des soins.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU REPRÉSENTANT ?

- Se faire connaître et reconnaître des usagers
- Défendre les droits des usagers au sein de l'établissement
- Accompagner les usagers dans leurs démarches
- Transmettre les besoins des usagers et proposer des améliorations
- Participer aux instances : CLAN, CLUD, COVIRIS, CLIN, GT Bientraitance, Développement durable, Journée sécurité du patient

* **Membres de la CDU** : Président | Médiateurs médecins et non médecins | Membres des conseils de la fonction militaire, présidents de catégories, ou président du personnel militaire | Membres des associations de réservistes, des associations agréées d'anciens combattants, ou des associations de retraités militaires | Membre représentant de l'association des visiteurs bénévoles de l'Hospitalité Notre-Dame des Armées (HNDA) | Représentant de l'Association des Paralysés de France (APF) | Représentant de France REIN | Représentant de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) | Représentant de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) | Représentant de l'ASP VAR | Représentant association UFC Que Choisir Toulon | Autres membres

Nous contacter



hia-sainte-anne-ru.crc.fct@def.gouv.fr



04 83 16 20 25/26



solidarites-sante.gouv.fr



Coordonnées des personnes à joindre si nécessaire

Appelez l'hôpital (voir numéro ci-dessous) en cas de :

- Douleurs dans la poitrine
- Douleurs insuffisamment calmées par le traitement prescrit
- Maux de tête persistants
- Nausées, vomissements qui se prolongent
- Saignement important de la cicatrice, si elle est excessivement gonflée
- Suintement ou mauvaise odeur de la cicatrice
- Rougeur, douleur ou chaleur de la cicatrice et/ou d'une de vos jambes
- Difficultés à respirer normalement
- Température supérieure à 38.5°C
- Besoin de renseignements sur le traitement prescrit

De 7h30 à 19h	A partir de 19h + samedi + dimanche + fériés
 Unité de chirurgie ambulatoire (UCA) 04.83.16.23.48	 Chirurgien de garde 04.83.16.25.31
Secrétariat de :	Structure des urgences 04.83.16.20.15
Chirurgie 04.83.16.22.70	Anesthésiste de garde 04.83.16.24.39
Endoscopies 04.83.16.25.87	
Réanimation et brûlés 04.83.16.23.76	
Radiologie 04.83.16.22.01	
Cardiologie 04.83.16.24.94	

En cas d'urgence vitale appelez le SAMU en composant le 15